

Sainte Marie, le 2 février 2026

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 janvier 2026

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 30 janvier 2026 à 18 heures 30 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

Étaient présents : GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire - VALLAT Stéphanie – BIRRINGER Frédéric - BARAILLER Monique – Hervé BARBET – GUERITTOT Geneviève - Éric HERMANT - PETETIN Nathalie – VALTON Julien - VALLAT Guillaume.

Étaient absents excusés : MAITRE Martine - GROSCLAUDE Denis – BOURGEOIS Alain.

Monsieur Alain BOURGEOIS donne procuration à Monsieur Claire EMONIN pour ce conseil municipal.

Monsieur Frédéric BIRRINGER a été nommé secrétaire.

.....
RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission bois et agriculture

Monsieur Hervé BARBET informe les membres du conseil municipal qu'il y a une vente de grumes début février.

Pour le bois d'affouage, tous les affouagistes ont eu leur lot.

Commission Voirie Assainissement

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que la réparation des derniers candélabres se fera le mardi 3 février 2026.

Commission Aménagement du territoire

Retour :

DP :

COLLILIEUX Céline– 15 rue des Moulins à Vent – Création d'un balcon et installation d'une porte fenêtre - **ACCORDÉ LE 23/12/2025**

KAHN Alain – 3 ter rue Derrière la Chapelle – Panneaux photovoltaïques - **ACCORDÉ LE 06/01/2026**

Cu :

SCP JULLIARD FERRY NADLER BERTRAND et THOUVENOT-FAGEOT – Grands Moulins à Vent – **RÉPONDU LE 09/12/2025**

SAS AMBLARD et SAUGET - Lieu dit – Au village - **RÉPONDU LE 13/01/2026**

SAS AMBLARD et SAUGET - 18 ter Grande Rue - **RÉPONDU LE 15/01/2026**

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Suite à la modification des tarifs de la salle des Associations, soit 800 € pour les locations des personnes extérieures au village, le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le montant de la caution.

En effet, celle-ci est à l'heure actuelle de 300 €, soit le solde de la location, il propose donc de passer le montant de la caution à 400 €.

De plus, suite drame survenu en Suisse pendant les fêtes de fins d'année, le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le règlement intérieur et d'interdire l'utilisation de tous les éléments d'artifices, même électriques, dans notre salle en ajoutant le point 9 à l'article 5 du règlement.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, les modifications du règlement.

LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le Club Audincourtois de Bowling a fait une demande de location de la salle des associations pour organiser un loto les 4 et 5 avril 2026 dans notre salle des associations.

Le tarif prévu par délibération est de 400 € ainsi que les frais électriques après accord du conseil municipal est nécessaire pour valider cette location.

L'exposé du maire entendu après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'utilisation de la salle pour cette manifestation au tarif prévu par la délibération du 2 décembre 2025.

AMI PHOTOVOLTAÏQUE, INFORMATION SUR LES PROPOSITIONS ET DÉCISION

Le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions et les comparaisons techniques des sites que nous avons proposés au Photovoltaïque auprès de PMA avec le projet l'AMI entre les différents candidats.

Après les différentes phases de négociations organisées par PMA avec les candidats, un site a été retenue par une entreprise. Le Maire présente la proposition technique et financière du site retenu.

Au vu de ces informations, il est nécessaire de délibérer pour confirmer notre volonté de participer à l'AMI ou de ne pas donner suite à ce projet.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se retirer du projet AMI PHOTOVOLTAÏQUE.

DEMANDES DE SUBVENTION

La responsable de la commission présente aux membres du conseil municipal deux demandes de subvention.

L'exposé de la responsable entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas donner suite à ces 2 demandes de subvention.

PERMANENCES DES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le Maire présente aux membres du conseil municipal les plannings des permanences pour les élections municipales du 15 et 22 mars prochains.

DIVERS

Arrêté municipal prescrivant l'entretien des trottoirs

Suite aux épisodes de neige de ces dernières semaines, un arrêté municipal a été pris afin que chaque riverain entretienne son trottoir, en période hivernale mais également pour l'élagage des arbres et des haies.

Dépôt sauvage

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'un dépôt sauvage a été signalé, grâce à la vidéoprotection, le responsable a été identifié et sanctionné.

Épandage des boues

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le planning d'épandage des boues d'épuration pour le 1^{er} semestre 2026.

SIVU de la Chauillère

La Présidente du SIVU de la Chauillère informe les membres du conseil municipal qu'au vu des prévisions d'inscription scolaire pour la rentrée 2026/2027, une possible fermeture de classe pour notre école est à l'étude.

Epicerie / tabac

Le Maire présente aux membres du conseil municipal un courrier des douanes concernant l'autorisation de vente de tabac sur le territoire de Sainte-Marie suite à la fermeture de l'épicerie.

Prochain conseil municipal :

Le Maire propose de définir la date du prochain conseil municipal soit fin février soit début mars selon les informations transmises par les services de l'Etat pour le vote du CFU.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h20.

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE



